REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-222 du 31 août 1978

chargeant le Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré pour compter du 1er septembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 1er septembre 1978, le Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, assure l'intérim du Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 août 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 SGG 4 MJCPS-MEPD 6 autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 4 JORPB 1.